

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO / M. JEAN-MARC PERRIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
17 Octobre 2017**

OBJET : Collège Jules Ferry à Marseille : Approbation du nouveau programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 17 Octobre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé pour l'opération du collège Jules Ferry à Marseille d'approuver :

- la nouvelle dénomination de l'opération : « Restructuration partielle avec extension, mise en sécurité et adaptation aux normes d'accessibilités »,
- le nouveau programme de l'opération,
- la reprise de l'opération en maîtrise d'œuvre interne,
- la nouvelle estimation du cout prévisionnel de l'opération à 6 190 000 € T.T.C.

Les dépenses seront imputées aux chapitres 20 et 23 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée